

Jeux et enjeux de la biocratie

Jean Semal

Jean Semal

Rédacteur en chef

La bionique *sensu lato* peut être comprise comme l'utilisation des systèmes biologiques à des fins industrielles ou agricoles, alors que la biocratie caractériserait l'exploitation des dits systèmes à des fins de pouvoir, de domination ou de manipulations financières.

Sans verser dans le manichéisme ou le réductionnisme, on peut observer à cet égard des stratégies de bras de fer planétaire qui seront déterminantes pour l'avenir de la biosphère dans son ensemble, pour les relations Nord-Sud en général et pour le devenir de la zone périatlantique en particulier.

Faire le point en ces matières représente une gageure, car les volte-face sont courantes, les soubresauts nombreux et les coups fourrés permanents. Révélation sensationnelles et médiations pacificatrices forment un contexte mouvant où il faudra décrypter le sens des entreprises de séduction des uns ou des accès de colère des autres.

À l'approche de l'an 2000, il serait bon toutefois de dépasser les camouflages pour plonger résolument au cœur d'un réel trop souvent noyé sous la fiction des apparences.

Un tel exercice repose sur une synergie féconde entre la rigueur des faits et la flexibilité des êtres, entre la pensée en état de recherche et les impératifs de construction de l'avenir.

Certes, il faudrait dépasser ici le cadre de la guerre des fouaces car la réalité est complexe, les problèmes sont multiples et les interfaces sont nombreuses. Mais il ne sert à rien de fermer les yeux, de se

boucher les oreilles et de se voiler la face : les relations internationales actuelles se fondent sur des épreuves de force permanentes entre les grandes puissances économiques, financières et militaires, que ce soit au niveau de l'Organisation des Nations unies (ONU) ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ou encore dans le cadre d'accords multilatéraux dans des domaines spécifiques.

La fracture transatlantique

L'Union européenne (UE) a essuyé une défaite dans la guéguerre bananière qui l'oppose aux États-Unis d'Amérique : l'OMC a en effet condamné ses pratiques de détaxation des bananes importées de certains pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) par rapport à celles du marché mondial, ce qui aurait causé pour les États-Unis et ses alliés des manques à gagner s'élevant à des milliards de francs français. Déjà, certaines Organisations non gouvernementales (ONG) avaient attiré l'attention sur les contradictions de la politique européenne en la matière. L'OCM vient de leur donner raison, provisoirement peut-être, s'il y avait appel de cette décision. Cet incident ne devait être que le premier d'une série, dans la mesure où l'on persiste à déifier des règles économiques « en soi », considérées comme devant être indépendantes des contextes économiques, politiques et culturels.

J. Semal : Unité de phytopathologie, Faculté des sciences agronomiques, 2, passage des Déportés, B-5030 Gembloux, Belgique.

Est-il vraiment interdit d'assaisonner l'économie aveugle, pure et dure, d'un zeste de raison, d'un grain d'esprit et d'un soupçon de solidarité ? L'Europe, qui s'est faite « dribbler » en glissant sur une peau de banane, risque des « effets collatéraux » considérables dont elle tente de négocier les compensations. C'est dans ce contexte qu'un deuxième conflit s'envenime entre les deux rives de l'Atlantique à propos de la viande aux hormones. La Commission européenne a en effet décidé de mettre fin aux importations de bœuf américain après que ses experts y ont découvert des résidus d'hormones, dont une molécule dangereuse interdite aux États-Unis. C'est depuis 1989 que l'accès au marché européen a été interdit au bœuf américain mais des dérogations avaient autorisé des importations de 7 000 tonnes par an. En 1999, l'OMC a estimé que les analyses européennes n'étaient pas convaincantes et a de nouveau condamné l'Union européenne.

Le contentieux entre l'Est et l'Ouest (de l'Atlantique) n'est pas épuisé pour autant, car les organismes génétiquement modifiés (OGM) n'ont pas fini de l'alimenter par ailleurs.

En Europe, il y a au moins un point de consensus (plus ou moins sincère) quant à la liberté du consommateur de choisir les produits avec ou sans OGM, ce qui implique l'étiquetage. Encore qu'il y ait des nuances quant aux modalités et aux normes d'applicabilité du système et aux stratégies à long terme des opérateurs.

L'élément neuf de ces derniers mois se situe au niveau de la distribution. Tandis que, en Grande-Bretagne, Nestlé et Unilever décidaient de supprimer de leurs filières les produits issus d'OGM, un consortium se construisait sur le continent à l'initiative de Sainsbury's, de Body Shop et de Marks & Spencer, auquel ont adhéré le Belge Delhaize, le Suisse Migros, l'Irlandais Superquinn et l'Italien Effelunga. D'autres firmes au contraire, notamment en France, demeurent réservées, même si leurs produits ne proviennent pas d'OGM ; elles voient dans l'opération une forme de marketing peu justifiée.

Il faut donc s'attendre dans ce domaine à d'autres passes d'arme, d'autant que les négociations portant sur un nouveau « round » relatif à l'OMC sont en vue et que d'autres problèmes sont pendents ou pointent à l'horizon.

L'expectative Nord-Sud

À la mi-février 1999, s'ouvrait à Carthagène (Colombie) la conférence des Nations unies sur la biodiversité qui fut notamment chargée d'élaborer un protocole sur la sécurité des OGM. Deux groupes de pays se sont affrontés en la circonstance : le groupe africain, avec l'Éthiopie pour porte-parole, et le groupe de Miami, comprenant notamment, l'Argentine, le Canada et les États-Unis. Ces derniers voulaient limiter l'application de règles éventuelles aux seuls OGM vivants et non aux produits dérivés, faute de quoi, à leur estime, on freinerait indûment le commerce international.

Quant aux pays de l'Union européenne, ils considéraient que seuls les OGM qui n'auraient pas réussi le test d'évaluation des risques (notamment en matière de biodiversité) seraient interdits d'importation, tandis que les représentants du Sud voulaient y inclure les effets socio-économiques des OGM et prévoyaient des compensations en cas d'accidents.

Après 9 jours, les pourparlers en vue d'établir un protocole global pour le commerce des OGM ont échoué, bien que, élaboré sous la présidence du Danois Veit Koester, l'accord ait semblé à portée de main.

Le blocage se produisit lorsque le groupe de Miami a refusé tout compromis sur un point : le protocole sur la biodiversité ne pouvait, selon ces pays, entrer en conflit avec les accords sur la liberté du commerce.

La cohérence des pays du Sud fut attribuée par certains à la présence dans leurs délégations de nombreux scientifiques avec peu d'expérience en diplomatie ou en commerce. Le représentant de Maurice considère pour sa part que l'émergence récente d'un bloc africain a permis de réunir en son sein toute la panoplie voulue de scientifiques, de juristes et de diplomates.

En fait, à Carthagène, tout le monde était satisfait de l'absence de décision, considérée comme préférable à un accord ambigu. La prochaine conférence de l'ONU sur la biodiversité devrait avoir lieu en mai 2000 à Nairobi. C'est la crédibilité même de l'accord international en la matière qui sera alors mise en cause, car c'est le seul du genre à mettre

sur un même pied l'environnement et le commerce.

Un autre aspect toujours pendant vise le brevetage du vivant. Tous les membres de l'OMC sont en effet requis d'établir des règles en la matière et les pays qui refuseraient de breveter les variétés végétales doivent mettre en œuvre un système alternatif de protection des droits de propriété intellectuelle.

En juin 1998, un accord était acquis au niveau des 53 pays de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La plate-forme commune prenait en compte les droits de propriétés intellectuelles des obtentions végétales, mais aussi ceux des communautés indigènes ayant contribué à développer les variétés traditionnelles.

Toutefois, au début mars 1999, les représentants de 15 pays francophones d'Afrique recommandaient une version renouvelée de la convention pour la protection des nouvelles obtentions végétales (UPOV), tandis que 14 pays anglophones discutaient le même problème au Zimbabwe sans se rallier aux propositions des pays francophones.

En Asie, l'Inde a libéralisé la législation en matière de droits exclusifs et de brevets, non seulement sur les objets biologiques, mais aussi sur les organismes produisant des produits pharmaceutiques ou agrochimiques, avec une période transitoire jusqu'en 2005. Dès à présent, 3 000 demandes ont déjà été introduites dans ce pays pour l'obtention de brevets sur le vivant.

Il est clair que les années à venir seront déterminantes en matière de protection des droits sur les organismes vivants et sur la répartition des bénéfices entre les différents partenaires.

Une francophonie modèle ?

Dans le cadre des enjeux majeurs qui opposent et opposeront les *biocrates* (se nourrissant de rentes fondées sur l'appropriation monopolistique des richesses de la biosphère) et les *biomes* (dont l'objectif est l'exploitation et la gestion de cette biosphère de manière rentable et durable au profit de l'humanité tout entière), on peut espérer que la Francophonie pourra ouvrir des perspectives qui soient à la fois réalistes, associatives et solidaires.

S'agissant de l'Agence universitaire de la Francophonie, dans le cadre de laquelle œuvrent les *Cahiers Agricultures*, les enjeux pour le 3^e millénaire ont été définis récemment dans un document intitulé « Construire l'Université francophone ». Sa philosophie se démarque radicalement de l'ultracompetition suicidaire pour prôner au contraire une vision résolument moderne et prospective de la solidarité couplée à l'excellence, dans le cadre d'une communauté multilingue et multiculturelle pour le co-développement.

L'entrée dans le XXI^e siècle se fait sous le signe de la mondialisation et des nouvelles technologies. L'humanité vit le passage à une phase nouvelle de son évolution dans un contexte d'affrontements, de déséquilibres et d'incertitudes. Les humains acquièrent de nouveaux rapports au temps, à l'espace, au travail, à la nature, aux valeurs, à la complexité. Les modèles hérités des siècles précédents sont mis à mal et l'on assiste à une véritable métamorphose de civilisation avec un appel très fort à l'éthique dans ses rapports aux sciences, aux applications technologiques, aux comportements économiques, aux valeurs culturelles et sociales, aux communautés d'intérêt internationales.

L'espace de la Francophonie groupant 500 millions d'humains dans 50 pays des cinq continents doit pouvoir compter sur un support universitaire qui soit à la hauteur des enjeux, afin de répondre de

façon positive aux effets pervers de la globalisation sauvage. Il s'agit de prouver que compétition, innovation et excellence ne sont pas incompatibles avec la solidarité et peuvent concourir à la mise en forme d'un humanisme renouvelé.

Le modèle universitaire francophone se doit dès lors de dynamiser un espace mobilisateur de savoir et de progrès, un espace fédérateur de coopération interactive, capable d'aider à la construction d'un forum francophone fort et solidaire. Parmi les impératifs qu'il convient de se donner, figurent la mobilité des personnes et des informations, la formation aux métiers en émergence, la professionnalisation, la diversification des champs disciplinaires sans négliger pour autant la culture générale et les langues.

Le partenariat avec le monde économique, le développement de l'esprit d'entreprise chez les enseignants et les étudiants, les formations pluridisciplinaires, l'enseignement à distance seront autant de maillons à forger.

Un point fort sera la mise en place et le développement de l'Université virtuelle francophone et de ses programmes d'appui « Transfert » pour la formation, « Initiatives » pour l'innovation, « Médiathèque virtuelle » pour l'information.

La coopération régionale et inter-régionale se devra de favoriser la mise en commun des ressources, la mobilité des étudiants et des personnels, le renforcement des centres d'excellence, la co-

diplomation, le couplage entre les universités du Sud et du Nord, l'exportation des capacités francophones. On insistera à cet égard sur l'évolution du rôle de l'expertise car, de plus en plus, le pouvoir politique devient garant des droits plutôt que gérant des activités, garant des moyens d'action, garant de l'accès aux capacités procédurales. Dans ce contexte, le rôle des experts doit être positionné différemment et il ne s'agira plus demain de se contenter d'avis purement techniques. À l'avenir, l'expert socialement efficace et économiquement utile sera avant tout un médiateur. À l'écoute des pratiques, il sera à même d'éclairer les acteurs par l'expression d'idées qui seront autant de relais dans la cristallisation des savoirs, dans l'élaboration de choix sociétaux éclairés.

Si elle demeure cohérente dans la poursuite de ses objectifs affichés, la Francophonie pourra être ce médiateur éclairé et expérimenté, capable d'orienter positivement un monde déboussolé par des décennies de querelles fratricides et des manipulations du miroir aux alouettes.

Tous ensemble, nous apporterons de la sorte une touche humaniste à la comptabilité mondiale des produits nationaux bruts, lesquels, à l'estime de l'Américain Robert Kennedy, « tiennent compte de tout, sauf de ce qui est essentiel pour vivre ». La viande à la dioxine en témoigne éloquemment ■

Jean Semal